

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022



SOMMAIRE

Préambule

- I. **Le contexte économique national**
- II. **La loi de finances pour 2022**
- III. **La situation financière de la Commune**
 - A. Analyse rétrospective 2018-2021
 - B. Focus sur l'exercice 2021 - section de fonctionnement
 - C. Focus sur l'exercice 2021 - section d'investissement
- IV. **Les orientations budgétaires 2022 et perspectives pluriannuelles**
 - A. En fonctionnement
 - B. En investissement

Préambule

Le débat d'orientations budgétaires constitue la première étape du cycle budgétaire.

Conformément à l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales « *dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique* ».

Ce débat est l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur la situation financière de la collectivité, également il doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions de l'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires sur la base d'éléments d'analyse et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement de la Commune.

Il est important de rappeler en préambule que la pandémie de COVID 19 qui provoque une crise sanitaire mondiale depuis 2020 impacte le fonctionnement des services communaux et par conséquent le budget de la Commune.

Le présent rapport est organisé en quatre parties :

- Le contexte économique national
- Les dispositions de la loi de finances 2022 concernant les collectivités territoriales
- La situation financière de la commune de Saint-Alban
- Les orientations budgétaires 2022 et perspectives pluriannuelles.

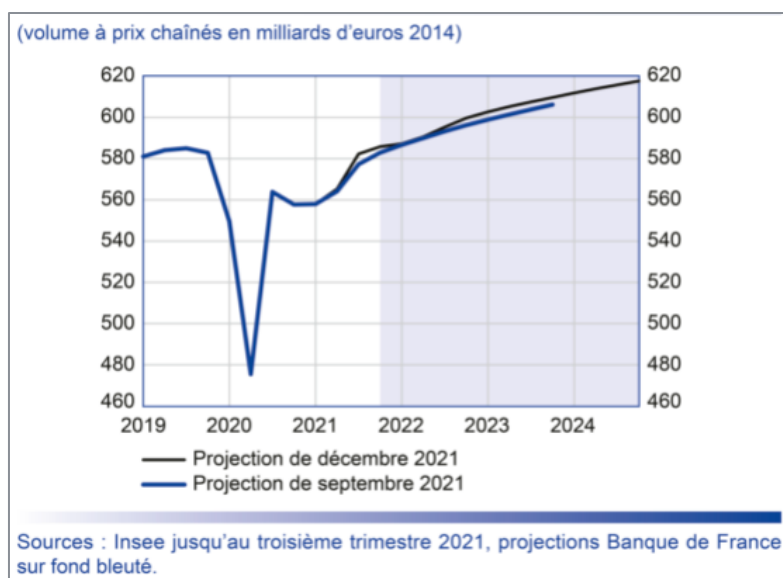
I. Le contexte économique national

L'activité économique a retrouvé son niveau d'avant - crise dès le troisième trimestre et la reprise 2021 est solide.

Malgré une quatrième vague épidémique, l'impact économique de la crise sanitaire aura été nettement moins fort en 2021. La progression de la vaccination a permis de lever une grande partie des restrictions sanitaires entre mai et juin 2021 ce qui a induit une reprise de l'activité en France. En effet, la consommation des ménages a augmenté de 10% suite au déconfinement.

Le produit intérieur brut (PIB) a progressé de 3 % au 3ème trimestre 2021, après 1,3% au 2ème trimestre 2021 et après avoir stagné au premier soit une moyenne annuelle de 6,6%. Les enquêtes de conjoncture restent bonnes mais paraissent avoir touché un point haut au début de l'été.

Graphique 1 : Niveau du PIB réel

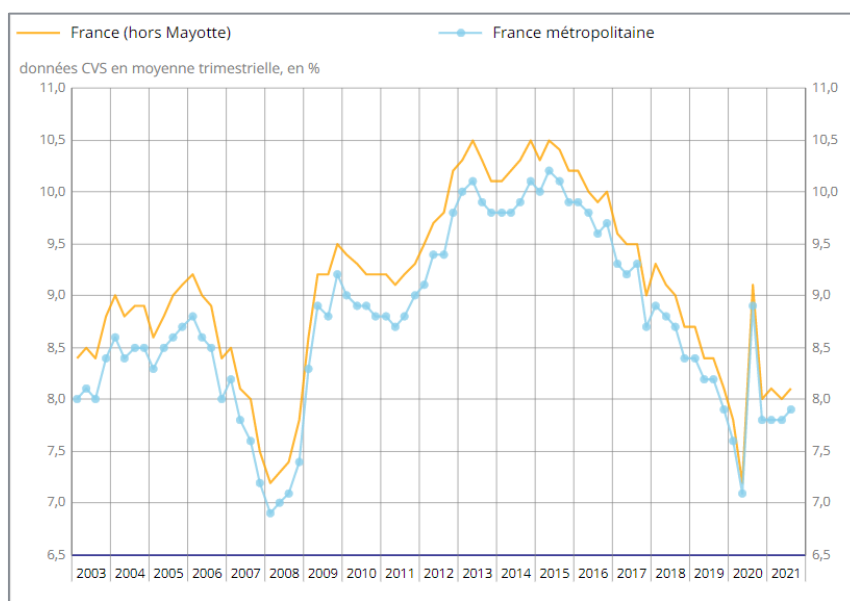


Selon la banque de France, la projection de croissance du PIB est un peu revue à la baisse en 2022, avec un ralentissement attendu pour le début d'année 2022, mais à la hausse en 2023.

Le taux de chômage quasi stable au troisième trimestre 2021.

Il s'établit à 8,1% de la population active en France (hors Mayotte) selon les derniers chiffres de l'INSEE. Avec 554 000 emplois salariés supplémentaires sur l'année, le marché du travail retrouverait alors son niveau d'avant-crise fin 2021, selon l'Insee, après plus de 300 000 destructions nettes en 2020. Le taux de chômage poursuivrait sa décrue engagée depuis le début de l'année et se situerait ainsi en décembre à un niveau légèrement inférieur à fin 2019, après pourtant une récession historique.

Graphique 2 : Taux de chômage au sens du Bureau international du travail

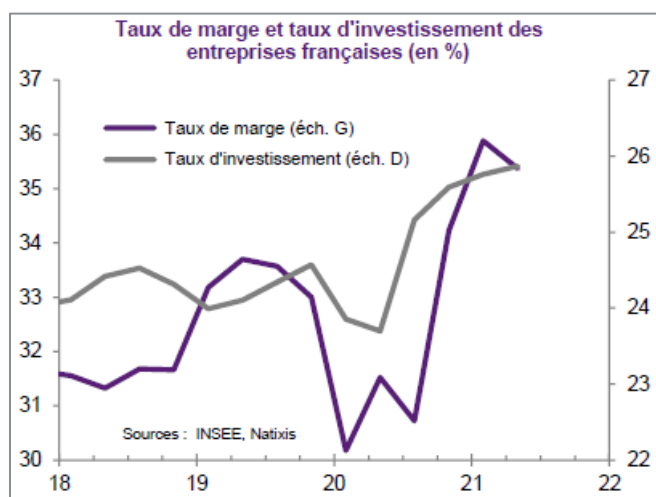


Source : INSEE

En 2021, les résultats des entreprises françaises sont bons.

Les mesures de soutien mise en place par le gouvernement pour faire face à la pandémie notamment le fond de solidarité, la prise en charge du chômage partiel ou les prêts garantis par l'Etat, ont permis de protéger les entreprises françaises.

Graphique 3 : Taux de marge et taux d'investissement des entreprises françaises (en%)



Le déficit public et la dette publique se creusent encore.

Les conséquences des mesures de soutien à l'économie et à la relance de l'activité mises en place par le gouvernement pour limiter l'impact de la crise sanitaire sur l'économie se fait ressentir sur le niveau de déficit public, il atteint les 8,2% du PIB contre 9,1% en 2020.

Au troisième trimestre, la dette publique augmente de 72,4 Md€ et s'établit à 116,3% du PIB.

II. La loi de finances pour 2022

La loi de finances pour 2022 votée le 30 décembre 2021 ne prévoit pas de réforme d'ampleur pour les collectivités territoriales contrairement aux précédentes années, il faut cependant relever plusieurs points qui impactent les budgets locaux :

Stabilité des enveloppes de dotations

La dotation globale de fonctionnement (DGF) demeure relativement stable. Elle s'élève à 26,786 Md€, soit une légère augmentation par rapport à 2021, elle s'élevait à 26,758 Md€.

La part de DGF affectée au bloc communal est de 18,3 Md€.

Pour rappel, la DGF est constituée de :

- La dotation forfaitaire
- Des dotations de péréquation : dotation de solidarité rurale (DSR), dotation de solidarité urbaine (DSU) et dotation nationale de péréquation (DNP)

La loi de finances prévoit une augmentation des enveloppes de péréquation, en effet les dotations DSR et DSU sont en augmentation de 95 millions d'€ chacune.

Ce choix entraîne un redéploiement de crédit au sein de la DGF des communes et une réduction de la dotation forfaitaire de plusieurs communes à cause du mécanisme d'écêtement (écêtement sur dotation forfaitaire et sur la dotation de compensation des EPCI).

Pour rappel, bien que les enveloppes de dotation soient stabilisées, le calcul des dotations par collectivité est fonction de plusieurs indicateurs ainsi le montant individuel malgré la stabilité des enveloppes peut être en baisse.

Continuité du plan de relance et soutien à l'investissement local

Pour soutenir l'investissement local, dans le cadre de la relance, les collectivités bénéficieront de 276 millions d'euros de crédits en 2022 au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle.

En parallèle, environ 500 millions de dotations exceptionnelles de soutien à l'investissement local (300 millions au titre de la DSIL et 100 millions pour la dotation rénovation thermique et pour la dotation régionale d'investissement) devraient être décaissés en 2022 au titre du plan de relance.

Le budget 2022 acte aussi le redéploiement de certains crédits du plan de relance comme pour les transports en commun en site propre, dont l'enveloppe augmente de 400 millions d'euros.

Également la loi de finances entérine l'abondement de 350 millions d'euros de dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) pour alimenter les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Elle double aussi la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité (de 10 à 20 millions d'euros), pour les 9 communes éligibles (qui doivent avoir plus de 75% de leur territoire en zone Natura 2000, ou être dans un parc national et avoir moins de 10 000 habitants).

Une réforme des indicateurs financiers utilisés dans la répartition des dotations et fonds de péréquation

Pour neutraliser les effets des réformes fiscales (suppression de la taxe d'habitation, transfert de la part départementale de foncier bâti aux communes, transfert d'une fraction de TVA aux EPCI et aux départements et la compensation des pertes de recettes liées à la réforme des valeurs locatives des locaux industriels), il convenait de prévoir une réforme des indicateurs financiers utilisés pour le calcul des dotations. En effet le

panier de ressources des collectivités à considérablement changé depuis les réformes fiscales, les indicateurs financiers (potentiel fiscal, potentiel financier, effort fiscal ...) se basait sur ce panier.

Ce nouveau calcul a pour objectif de bien tenir compte du nouveau panier de ressources et donc de retranscrire le plus justement possible la potentielle richesse des territoires.

Ainsi sont intégrés de nouvelles ressources au potentiel financier : les droits de mutation à titre onéreux, la taxe locale sur la publicité extérieure, la taxe sur les pylônes électriques

Également, il est prévu la simplification de l'effort fiscal en le centrant sur les produits perçus par la commune elle-même plutôt que sur la pression fiscale subie par les ménages sur le territoire d'une commune.

Suite et fin de la réforme fiscale

La suppression progressive de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales pour les contribuables non dégrévés se poursuit en 2022, la baisse sera de 65% pour ces derniers et en 2023 la TH sur les résidences principales sera supprimée pour l'ensemble des contribuables.

La loi de finances pour 2022 rappelle que la perte de recette qui résulte de la suppression de la taxe d'habitation est compensée :

- Pour les communes par un transfert de la part départementale de la taxe foncière bâtie
- Pour les départements et EPCI par un transfert d'une part de TVA.

Enfin il faut noter que le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives en 2022 sera de 3,4%.

III. La situation financière de la Commune

A. Analyse rétrospective 2018-2021

Elle permet d'appréhender la situation financière de la Commune sur les 4 dernières années, au regard de plusieurs indicateurs financiers.

⚠ sur les exercices précédents notamment 2020 certains chiffres peuvent être différents du ROB 2020 car l'exercice n'était pas entièrement finalisé au moment de l'édition du ROB 2020.

Evolution des masses financières

		2018	2019	2020	2021
Fonctionnement	Total des dépenses réelles	5 127 331 €	5 265 665 €	4 957 529 €	5 321 402 €
	Total des recettes réelles	5 075 309 €	5 488 409 €	5 648 690 €	6 024 646 €

		2018	2019	2020	2021
Investissement	Total des dépenses réelles	1 650 386 €	1 293 831 €	879 721 €	790 805 €
	Total des recettes réelles	262 462 €	372 246 €	376 396 €	755 536 €

Les tableaux ci-dessus reprennent les dépenses et les recettes REELLES de chacune des sections, c'est-à-dire l'ensemble des décaissements et encaissements effectués sur chaque exercice.

Ne sont pas repris dans ce tableau les excédents accumulés ainsi que les opérations d'ordre.

⇒ La section de fonctionnement

Les dépenses ont évolué en moyenne de **1,36%** ces 4 dernières années.

L'exercice 2020 était une année exceptionnelle du fait de la crise sanitaire. En effet elle a induit la fermeture de plusieurs services pendant quelques mois et la diminution du nombre de manifestations culturelles et de l'utilisation des salles communales pendant une grande partie de l'année.

L'année 2021 marque la reprise d'un exercice quasiment « normal ».

Tout comme pour les dépenses, les recettes de l'année 2020 ne peuvent servir de référence pour comparer les deux derniers exercices. En effet, la fermeture de services a impliqué l'absence de participations financières des usagers et la commune a encaissé en 2020 une recette liée à la vente d'un terrain en 2017.

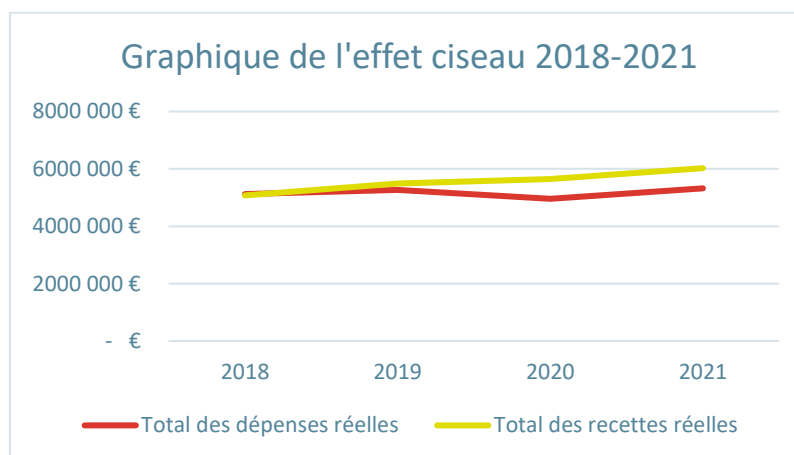
Les recettes de fonctionnement ont évolué en moyenne sur ces 4 dernières années de **5,14%**, essentiellement porté par une hausse de la fiscalité directe et par cette recette exceptionnelle.

⇒ La section d'investissement

En investissement, les 4 dernières années sont marquées par la réalisation de la restauration satellite Jean Jaurès, essentiellement payée en 2018 et 2019. Les 2 dernières années, malgré la situation sanitaire, affichent la fin de l'installation de la vidéo protection, la mise aux normes Ad'Ap des bâtiments et l'achat de 2 appartements.

Au niveau des recettes, le FCTVA liée à la restauration Jean-Jaurès a été perçu en 2020 (en n+2) tout comme les subventions liées à ce programme.

Graphique de l'effet ciseau

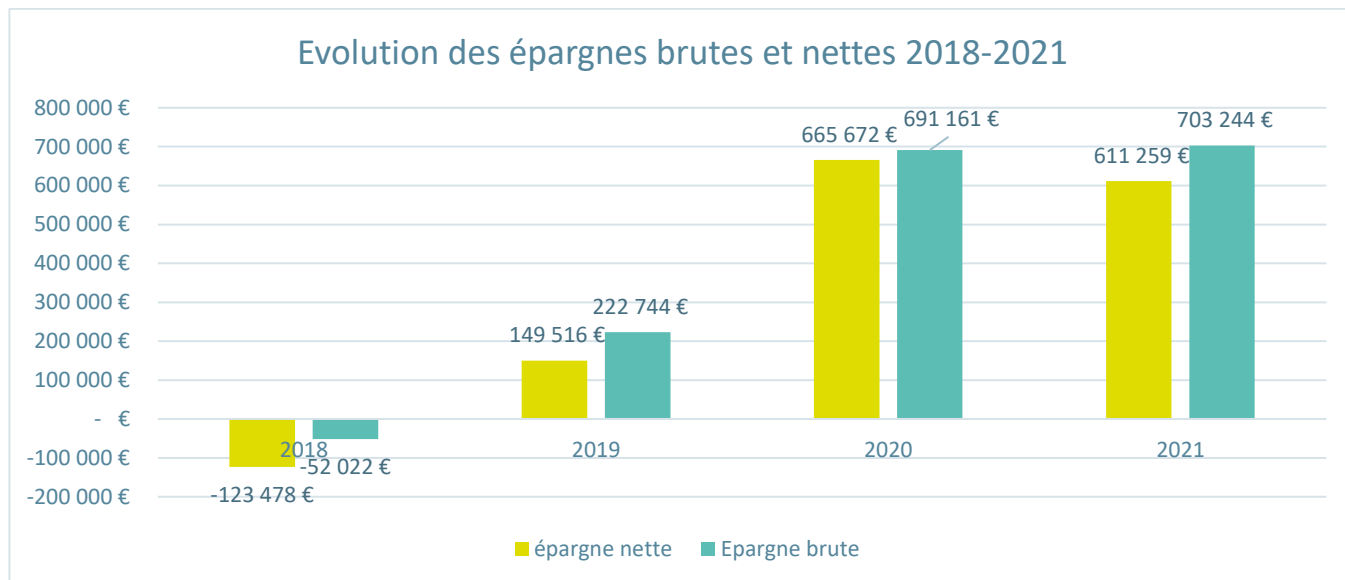


Ce graphique illustre la dynamique de la section de fonctionnement sur ces 4 dernières années.

Effet ciseau = quand le niveau de dépense passe au-dessus du niveau de recette

La dynamique se poursuit, depuis 2019 le niveau de recettes est supérieur au niveau de dépenses.

Evolution des épargnes



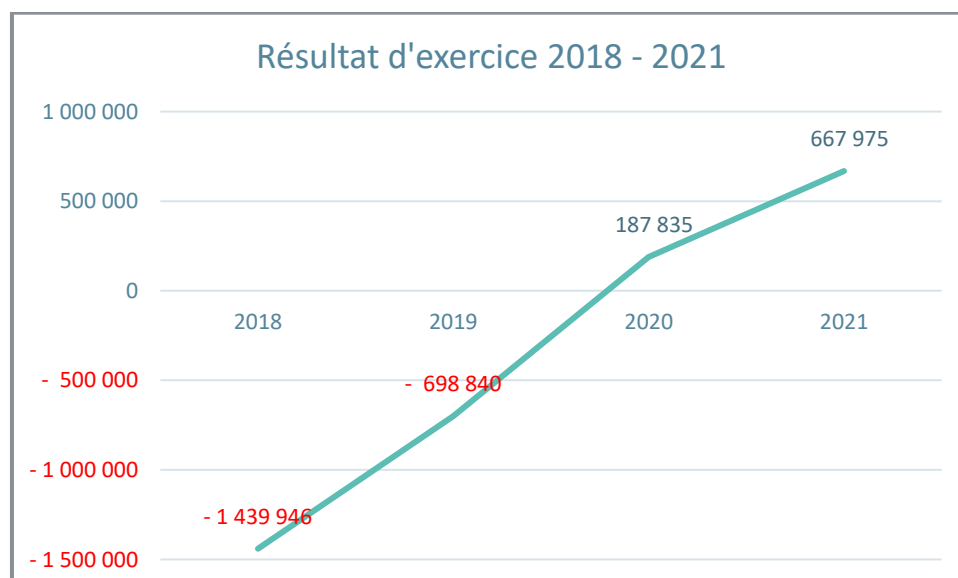
Epargne brute = [recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement]

Epargne nette = [recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement] – remboursement du capital de la dette

Cette épargne représente ce que la Commune est en capacité de dégager sur un exercice.

Le remboursement de capital de la dette a augmenté en 2021 suite à la contraction d'un emprunt de 500 000€ et surtout au remboursement d'un emprunt correspondant aux annuités de 2020.

Fonds de roulement et résultat d'exercice



Le résultat de l'exercice 2021 s'explique par une bonne épargne, la contraction d'un emprunt et un niveau de dépense d'investissement faible.

Ci-dessous le niveau de fonds de roulement en fin d'exercice, c'est-à-dire la somme de tous les excédents cumulés depuis l'existence financière de la Commune :

	2018	2019	2020	2021
Fonds de roulement en fin d'exercice	2 773 582	2 074 741	2 262 577	2 930 551

Données sur la dette

La dette de la commune de Saint-Alban se compose de deux types d'emprunts :

- **Emprunts bancaires** : il s'agit d'emprunts contractés auprès d'établissements bancaires pour lesquels la Commune rembourse des intérêts et le capital emprunté (encours de dette en 2021 à 805 764€)

Dette Banque	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de dette	454 043 €	380 816 €	805 764 €	763 342 €	703 984 €	644 355 €	584 451 €
Remboursement Capital	73 228 €	75 051 €	42 422 €	59 358 €	59 630 €	59 904 €	60 182 €
Remboursement Intérêt	6 780 €	4 957 €	3 080 €	2 811 €	2 539 €	2 265 €	1 987 €

⚠ le dernier remboursement de l'emprunt de la Caisse d'Épargne qui arrivait à son terme en 2020 a été réalisé en début d'exercice 2021. Ainsi, comptablement ce remboursement apparaît sur l'exercice 2021 et non 2020 ce qui impacte le niveau d'épargne nette. Sur le tableau d'amortissement ci-dessus il est impacté en 2020.

La Commune a contracté un nouvel emprunt auprès de la Banque Postale en mai 2021 à hauteur de 500 000€ avec un remboursement annuel de 33 333€ et d'intérêts dégressifs s'élevant à 4 400€ en 2021.

- **Emprunts CD 31** : il s'agit d'emprunts contractés auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour lesquels la Commune rembourse uniquement le capital emprunté (encours de dette en 2021 à 115 912 €).

Dette Conseil départemental	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de dette	207 229 €	161 475 €	115 912 €	72 195 €	36 100 €
Remboursement Capital	45 754 €	45 563 €	43 717 €	36 095 €	36 095 €

B. Focus sur l'exercice 2021 : Section de fonctionnement

1. Un retour à un rythme de dépense de fonctionnement « normal »

	2018	2019	2020	2021
Charges à caractère général (chap 011)	1 536 399 €	1 644 734 €	1 539 587 €	1 682 575 €
		7%	-6%	9%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	2 704 615 €	2 863 159 €	2 676 327 €	2 891 577 €
		6%	-7%	8%
Atténuation de produit (chap 014)	94 213 €	43 803 €	43 765 €	41 221 €
		-54%	0%	-6%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	783 565 €	708 520 €	692 871 €	695 168 €
		-10%	-2%	0%
Charges financières (chap 66)	6 246 €	5 169 €	3 195 €	6 965 €
		-17%	-38%	118%
Charges exceptionnelles (chap 67)	2 292 €	282 €	1 784 €	3 896 €
		-88%	533%	118%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 127 331 €	5 265 665 €	4 957 529 €	5 321 402 €
		3%	-6%	7%

L'exercice 2020 ne peut servir de référence dans l'analyse des évolutions des dépenses puisque comme évoqué précédemment il s'agit d'une année exceptionnelle avec d'importante période de fermeture des services. On constate cependant que le niveau de dépenses en 2021 se rapproche de celui de 2019. **L'augmentation des dépenses de fonctionnement entre 2020 et 2021 est de 363 873€.**

Les évolutions à souligner sont les suivantes :

Charges à caractère général (chapitre 011) :

⇒ Evolution des dépenses relatives **aux fluides**

Fluides	2018	2019	2020	2021
60611 - Eau et assainissement	20 671 €	21 066 €	29 554 €	31 883€
60612 - Energie - Electricité	270 532 €	313 813 €	277 523 €	315 920€
Total	291 203€	334 880 €	307 077 €	347 803€

Sont comptabilisées dans ce tableau le paiement d'un litige avec Veolia (suite fuite école Jean-Jaurès) facturé 15 934€/an en 2020 et 2021.

⇒ Augmentation des **Frais d'honoraire**

	2018	2019	2020	2021
6226 - Honoraires	18 168€	10 995 €	9 264 €	65 668 €

Cette évolution s'explique par

- Le traitement des archives qui a été réalisée à l'été 2021 pour 21 816€
- La première phase de l'Audit RGPD 7 980€
- Le rattrapage du paiement de l'architecte suite à la modification du programme pour l'extension du groupe scolaire Jean-Jaurès pour 20 171€

⇒ Augmentation des dépenses **liée à la mise en place de la liaison froide à Jean-Jaurès**

	2018	2019	2020	2021
60623- Alimentation	122 314 €	86 597 €	53 995 €	68 838 €
611 - Prestations de services - API	-	56 894 €	59 333 €	84 192 €
Total	122 314 €	143 491 €	113 328 €	153 030 €

Depuis l'ouverture de la restauration Jean-Jaurès (mars 2019), les repas sont livrés en liaison froide par société API. Avant mars 2019, ils étaient livrés en liaison chaude par la restauration centrale Peyronnette et le coût de ces repas étaient impactés sur l'article « Alimentation » qui intègre également les dépenses liées aux repas de la crèche.

⇒ Augmentation de la **participation financière au LECGS**

	2018	2019	2020	2021
6288 - Autres services extérieurs	332 922 €	352 475 €	317 971 €	383 805 €

En 2020, ont été impacté sur notre paiement au LEC les périodes de fermetures, le LEC aillant été remboursé par l'Etat pour le chômage partiel des animateurs, cela a induit un avenant en baisse de notre participation. En 2021, est impacté la baisse des tarifs ALAE qui induit une hausse de la participation financière de la Commune, soit une estimation de 39 000€, ainsi que la reprise par le LEC de temps de travail réalisés jusqu'à présent par des agents municipaux sur le dernier trimestre de l'année.

⇒ Diminution des dépenses relatives **aux Fêtes et Cérémonies** :

	2018	2019	2020	2021
6232 - Fêtes et cérémonies	97 632 €	104 504 €	91 022 €	66 300 €

Les évolutions de ce compte s'expliquent essentiellement par l'organisation des vœux et repas du personnel en 2020 mais pas en 2021. Une partie de la saison culturelle 2021 a également été payée fin 2020, conséquence directe du report de manifestations d'une année sur l'autre.

Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)

Les dépenses de personnels entre 2020 et 2021 augmentent de **215 249€ soit 8% d'évolution**.

En effet, l'année 2020 a été marquée par des départs d'agents titulaires non remplacés poste pour poste et un recours aux contractuels beaucoup moins important durant les périodes de fermeture des services à cause de la pandémie.

Ci-dessous le détail de l'évolution 2020/2021 :

⇒ **Paiement d'agent mis à disposition par le CDG31** : +32k€

La Commune a fait appel au CDG 31 pour pallier plusieurs absences :

- 2020 : chargée de communication et chargé de l'urbanisme (le paiement de leur salaire a été facturé par le Centre de Gestion en janvier 2021)
- 2021 : responsable Pôle Ressources (congé maternité) et soutien services ressources humaines (départ de la responsable)

⇒ **Augmentation de l'article 64111 - rémunération principale des titulaires : +50k€**

Cette évolution s'explique par des mouvements de personnels et la stagiairisation d'agents contractuels :

Départs :

En fin d'année 2020 :

- Novembre 2020 : DGS
- Décembre 2020 : DST

Sur l'année 2021 :

- Mars 2021 : un agent restauration Jean-Jaurès (disponibilité 1 an)
- Juin 2021 : un agent Centre de Loisirs
- Mai 2021 : un agent espaces verts et un adjoint du DST
- Novembre 2021 : responsable RH

Arrivées :

- Janvier 2021 : agent en charge de l'urbanisme (suite au départ d'un agent contractuel en septembre 2020)
- Mai 2021 : Responsable des services technique et retour d'une ATSEM à Jean-Jaurès qui était en disponibilité
- Juillet 2021 : Assistante RH
- Septembre 2021 : Adjoint au responsable des services technique et une ATSEM à Jean Jaurès

Stagiairisations :

En septembre 2020, 2 agents crèche, un agent MHL et un agent restauration ont été stagiairisés. Ces agents étaient présents dans nos effectifs en tant que contractuels, lors de la stagiairisation, leur rémunération a été transférée à l'article 64111.

En mars 2021, un agent crèche a également été stagiairisé.

⇒ **Augmentation des charges patronales : +35k€**

La conséquence de l'augmentation de la rémunération des titulaires induit de fait l'augmentation des charges patronales.

⇒ **Mise en place du RIFSEEP : +55k€**

En 2021, l'instauration du nouveau régime indemnitaire pour l'ensemble des agents (titulaires, stagiaires et contractuels) a coûté 55k€.

⇒ **Evolution de la prime d'assurance statutaire : +13k€**

⇒ **Augmentation du recours au contractuel : +11k€**

2. Une dynamique de recettes portée par la fiscalité

	2018	2019	2020	2021
Atténuation de charges (chap 013)	109 436 €	88 485 €	80 588 €	82 616 €
			-9%	3%
Produits des services (chap 70)	370 707 €	350 512 €	299 078 €	372 289 €
			-15%	24%
Impôts et Taxes (chap 73)	3 420 861 €	3 834 573 €	3 926 018 €	4 484 873 €
			2%	14%
Dotations, subventions et participations (chap 74)	1 068 940 €	1 090 328 €	1 095 636 €	954 067 €
			0%	-13%
Autres produits de gestion courante (chap 75)	78 341 €	93 218 €	86 802 €	88 012 €
			-7%	1%
Produits financiers (chap 76)	181 €	- €	- €	- €
Produits exceptionnels (Chap 77)	26 843 €	31 293 €	160 567 €	42 789 €
			413%	-73%
Total des recettes réelles de fonctionnement	5 075 308 €	5 488 409 €	5 648 690 €	6 024 646 €
		8%	3%	7%

La réforme de la fiscalité locale a fortement impacté les collectivités. Pour rappel, la suppression de la taxe d'habitation a été compensée par un transfert de la part départementale de la taxe foncière.

Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 375 956€.

Les évolutions à souligner sont les suivantes :

Produit des services (chapitre 70)

Ce chapitre recouvre les recettes perçues par les services (cantine, crèche, bibliothèque, etc.). L'importante augmentation de 73k€ s'explique par une absence de recettes en 2020 sur les périodes de fermeture des services.

L'augmentation du tarif ALAE entre midi et deux, perçue par la Commune a fortement augmenté les recettes de ce service qui sont déduites de la participation de la Commune versée au LEC.

Impôts et Taxes (chapitre 73)

C'est principalement sur ce chapitre que se porte la dynamique des recettes +558k€.

En 2021, a eu lieu d'une part la réforme sur la taxe d'habitation mais également l'harmonisation du taux de TEOM à 8,10% sur l'ensemble de la Métropole.

⇒ **Evolution de l'attribution de compensation suite à l'harmonisation du taux de TEOM : 367k€**

Pour neutraliser l'impact sur les contribuables il était prévu : une augmentation du taux taxe foncière (TF) de la Métropole, une baisse des taux TF communaux et un rebasculé de la perte de recette par le biais de l'attribution de compensation.

Le conseil municipal de Saint-Alban a fait le choix de ne pas baisser le taux de taxe foncière.

⇒ Impact de la suppression de la TH et augmentation du taux de TF communal : 4k€

	2018	2019	2020	2021
Taxes foncières et habitation	743 510 €	1 118 862 €	1 228 730 €	1 232 783 €

Taux	2018	2019	2020	2021
Taxe d'habitation	3,58%	5,23%	5,23%	-
Taxe foncière bâti	4,78%	6,98%	8,00%	32%
Taxe foncière non bâti	55,74%	81,38%	81,38%	87,10%

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 2021 : 13 386 €

Taxe foncière bâtie 2021 : 2 901 703 €

Taxe foncière non bâtie 2021 : 11 950€

Rôle supplémentaires 2021: 2 018€

Rôle complémentaires 2021 : 4 791€

Effet du coefficient correcteur : - 1 701 065€

Total : 1 232 783€

Dotations, subventions et participations (chapitre 74)

Un chapitre en baisse de 141k€, d'une part par la diminution de la dotation forfaitaire pour 34k€ mais surtout par une diminution des participations CAF. En effet, en 2020 la Commune a perçu une aide exceptionnelle de 89k€ et un montant d'aide prévisionnelle pour la crèche trop élevé par rapport aux réalisations de l'exercice. La régularisation au réel se fait donc ressentir sur 2021.

	2020	2021
Subvention Aide COVID		1 000 €
PSO RAM ACOMPTE	11 234 €	14 177 €
PSO RAM PREVISIONNEL	15 080 €	4 918 €
AIDE COVID	89 401 €	13 338 €
PSO CRECHE ACOMPTE PREVISIONNEL	244 908 €	138 838 €
PSO CRECHE SOLDE REEL	66 447 €	
CEJ MODULE 1 ET 2 REALISE	14 388 €	14 388 €
CEJ MODULE 1 ET 2 REALISE	259 063 €	261 387 €
Bonus Territoire CTG EAJE		94 031 €
TOTAL	700 521 €	542 078 €

C. Focus sur l'exercice 2021 : Section de d'investissement

	2018	2019	2020	2021
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	1 526 318 €	1 174 848 €	808 078 €	655 103 €
		-23%	-31%	-19%
Remboursement en capital de la dette (hors 166)	124 069 €	118 982 €	71 643 €	135 702 €
		-4%	-40%	89%
Total des dépenses réelles d'investissement	1 650 386 €	1 293 831 €	879 721 €	790 805 €
		-22%	-32%	-10%
Subventions perçues liées au PPI (chap 13)	91 226 €	199 705 €	79 319 €	12 500 €
		119%	-60%	-84%
Emprunts en cours	- €	- €		500 000 €
FCTVA (art 10222)	- €	111 297 €	235 293 €	182 491 €
			111%	-22%
Autres immobilisations financières (chap 27)	3 587 €	- €		- €
Autres recettes	167 649 €	61 244 €	61 784 €	60 544 €
		-63%	1%	-2%
Total des recettes réelles d'investissement	262 462 €	372 246 €	376 396 €	755 536 €
		42%	1%	101%

Les principaux projets réalisés en 2021 sont les suivants :

	2021
Opérations terminées	555 430 €
Vidéo protection	1 184 €
Travaux ADAP	298 750 €
Traitement humidité église	7 337 €
Radars sécurité routière	4 680 €
Acquisition de deux logements	209 326 €
Fibre	2 651 €
Travaux toiture	22 527 €
Travaux mise en conformité chaufferie	8 975 €
Opérations en cours	27 791 €
Téléphonie	1 465 €
Site internet	2 904 €
Vidéo projecteur Ecole (tvx élec)	10 358 €
Extension Groupe scolaire Jean Jaurès - honoraire	13 064 €
Investissements courants	71 882 €
Total	655 103 €

Au niveau des recettes d'investissement, la Commune a :

- Contracté un emprunt de 500 000€
- Perçu 182 491€ de FCTVA
- Encaissé la subvention relative au mobilier de la restauration Jean-Jaurès de 12 500€

IV. Les orientations budgétaires 2022 et perspectives pluriannuelles

En 2022, la Commune poursuivra ses efforts de maîtrise sur la section de fonctionnement, en investissement plusieurs projets seront amorcés.

A. En fonctionnement

Au niveau **des dépenses de fonctionnement** :

Charges à caractère général (chapitre 011) :

- **Eau et assainissement** : fin du paiement du litige avec Veolia
- **Autres services extérieurs** : Augmentation de la participation financière au service de gestion et d'animation de l'ALAE, ALSH et activités annexes délégué à l'association LEC + 33k€. Une augmentation qui s'explique par la reprise de postes précédemment occupés par des agents municipaux mais également par la perte des recettes usagers suite à la baisse des tarifs ALAE ;
- **Alimentation** : Augmentation de l'achat des denrées alimentaires pour la restauration Peyronnette + 4% : pour se mettre en conformité avec la loi EGALIM
- **Publication** : Augmentation du budget communication pour financer les impressions du bulletin municipal supplémentaires et le déploiement de la charte graphique + 4 900€
- **Contrat de prestation de service** : diminution de la prestation de gardiennage suite à la mise en place de la vidéoprotection, augmentation de la prestation de nettoyage des bâtiments
- **Honoraire** : Mise en œuvre du plan d'action RGPD
- **Vêtement de travail** : Prise en charge de l'équipement d'un 4^{ème} policier + 5 583€

Autres Charges de gestion courante (chapitre 65) :

- **Subvention de fonctionnement aux associations** : Refonte du système d'attribution des subventions aux associations

Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)

Départs 2022 : - 74 228€

- 1 agent Mairie > septembre 2022
- 1 agent adjoint Bâtiment > octobre 2022
- 1 agent ATSEM > août 2022
- 1 agent centre culturel > janvier 2022

Arrivées 2022 : + 152 949€

- 1 agent Assistant administratif > mars 2022 : +27k€
- 1 agent Police municipale > juillet 2022 : +22k€
- 1 agent bâtiment > mars 2022 > +27k€
- 1 ATSEM > septembre 2022 > +11k€
- 1 agent centre culturel > avril 2022 > +25k€
- Passage à 100% d'un 80% au RPE > septembre 2022 > + 3,7k€

- 1 agent responsable RH > mars 2022 > + 34k€

Effet report :

- Report des départs 2021 : - 176k€
- Report des arrivées 2021 : + 123k€

Autres éléments :

- Avancement d'échelon Catégorie A > + 699€
- Avancement d'échelon Catégorie C (prise en compte de la revalorisation des grilles indiciaires) > + 6468€
- Avancement d'échelon Catégorie B > + 127€
- Versement de la prime précarité aux contractuels
- Avancement de grade : non chiffrable à ce jour (attente des éléments du CDG 31)
- Augmentation de la prime d'assurance > +20k€

Au niveau **des recettes de fonctionnement** :

Produit des services (chapitre 70)

- Travail de refonte des tarifs liés au service d'accueils : cantine, ALSH, ALAE, point jeunes
- Augmentation des tarifs de location des salles communales
-

Impôts et Taxes (chapitre 73)

- Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives en 2022 de 3,4%.
- Pas d'augmentation du taux de la TF proposée

Dotations, subventions et participations (chapitre 74)

- Diminution dotation forfaitaire (mécanisme d'écrêtement)

Autres produits de gestion courantes (chapitre 75)

- Régularisation des charges non perçues sur 3 exercices CPAM et trésorerie pour 21 634€
- Loyer suite location appartements Impasse Georges Carpentier

B. En Investissement

Au niveau **des dépenses d'investissement** :

Nouvelles opérations 2022	
Extension du groupe scolaire Jean Jaurès	
Maîtrise d'œuvre	100 000 €
Réhabilitation du centre de loisirs	
Maîtrise d'œuvre	55 000 €
Réhabilitation de l'Ecole Peyronnette	
Maîtrise d'œuvre	en cours de chiffrage
Sécurité pour l'ensemble des bâtiments	
2 ^{ème} phase - Contrôle d'accès (badges)	15 000 €
Cœur de ville	

Etude (dont sécurité)	en cours de chiffrage
Acquisition Terrain	
Achat	67 000 €
Réalisation d'un terrain Synthétique	
Maîtrise d'œuvre	en cours de chiffrage
Changement du système de chauffage Mairie	
Travaux	en cours de chiffrage
Principaux Reste à réaliser	
Téléphonie	
Fin du déploiement	39 000 €
Site internet	
Fin du déploiement	17 000 €
Vidéoprojecteur	
Matériel	28 590 €

Au niveau **des recettes d'investissement** :

Subventions notifiées et en attente	2022
Plan de relance - socle numérique	18 966 €
Département ADAP Phase 1	59 211 €
Département AdAP Phase 2	30 736 €
Région Culture	600 €
Centre national du Livre - Bibliothèque	1 620 €

Les subventions demandées pour les nouvelles opérations :

- Plan mercredi : réhabilitation du centre de loisirs : 265k€

Les principaux projets réalisés jusqu'en 2026 seront les projets qui vont être amorcés par des études dès 2022.

Un plan pluriannuel d'investissement sera finalisé à l'issu des phases d'étude afin d'échelonner les travaux jusqu'à la fin du mandat. Ce PPI intégrera les demandes de subventions qui pourront être déposées et les emprunts qui pourraient être nécessaires.